

N°583

du 08  
MARS  
2013

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## ELECTIONS: LE DEMARRAGE

Après divers retards dus à la poursuite des dialogues, le processus devant conduire aux élections législatives est définitivement lancé.

On peut certes regretter qu'une préparation aussi inéluctable -puisque la durée du mandat des députés est prévue par la Constitution- ait été différée. Mais, d'un autre côté, si ce retard a permis d'arriver à un plus grand consensus politique, le temps n'a pas été perdu pour rien à condition que rien à présent ne vienne entraver la marche vers le vote.

Une opération essentielle va débiter dans les jours prochains. Sous l'impulsion de la CENI et de sa présidente la ministre Aguiga et avec le concours actif du gouvernement, va s'opérer le recensement électoral.

Il est essentiel que tous les électeurs et électrices en âge de voter s'inscrivent et obtiennent dans les meilleures conditions leurs cartes.

Dans un objectif de transparence et de plus grande démocratie, c'est un nouveau processus complet de recensement qui va se dérouler sur tout le territoire. L'ensemble des acteurs politiques et sociaux et les medias doivent sensibiliser les populations pour qu'elles participent le plus largement possible à cette opération.

Il en va de la crédibilité de la démocratie togolaise.

**P.3** Pour combler le vide juridique existant

# Une réglementation de l'ordre public qui clarifie le mode opératoire des forces de sécurité ou militaires

**P.4** Dans la perspective d'augmenter la production

## L'ACA se retrouve à Lomé autour du coton africain



Daméhame Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection civile

**P.7** 08 mars 2013

*«Une promesse est une promesse: il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes»*

**P.3** Visite de travail du Président de la BAD au Togo

*Donal Kabéruka: «j'ai sous-estimé l'importance de ce projet de Bolloré au Port de Lomé»*

**P.5** Mise en œuvre des réformes du secteur des infrastructures

**Enfin ! L'AGERROUTE pour combler les insuffisances en projets routiers**

**epiq nation**  
FRIDAY

Promo flash 8 mars !  
Appels et SMS illimités vers un numéro Moov de 06h à 16h59.  
Pour souscrire, tape \*143\*14\*numéro Moov# (coût : 100 F)

Pour devenir EPIQ, tape \*143\*14# (abonnement à 1000).  
Tu n'es pas encore Moov? RICHÈTE-TOI vite une puce Moov!

Moov no limit

etisalat



# PA-LUNION

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)



Pour combler le vide juridique existant

## Une réglementation de l'ordre public qui clarifie le mode opératoire des forces de sécurité ou militaires

**Sylvestre D.**

À l'Assemblée nationale, à cause du maintien d'ordre, le président interdit l'accès à la presse. L'autorité militaire dans les établissements militaires et l'autorité judiciaire dans les enceintes de sa compétence y maintiennent l'ordre public. Au nom de l'ordre public, on disperse des sit-in et des marches ; on en est arrivé à des blessés graves et morts par balles réelles. Circonscrite au plan politique, à plusieurs reprises, le concept d'ordre public a été la pomme de discorde entre le pouvoir et l'opposition. Lorsque le premier le brandit pour interdire une manifestation publique, la seconde crie à un Etat totalitaire et militarisé. Dans un passé récent, l'utilisation de l'armée pour faire respecter le fameux ordre public a occasionné des bavures condamnables. L'Autorité ne même avoir déployé des agents pour maintenir l'ordre. Sur des médias, beaucoup s'improvisent en experts du maintien de l'ordre et en parlent, sens dessus, sens dessous. Au-delà de tout, les abus constatés proviennent aussi du déficit de législation appropriée.

Au conseil des ministres du 6 mars 2013, le Gouvernement entend combler le vide existant. Le maintien de l'ordre public ne se faisant jusqu'ici que sur des principes découlant du droit français. Il s'agit, par une lisibilité réelle, de mieux savoir qui donne l'ordre, qui a requis telle ou telle force, qui est envoyé pour rétablir l'ordre. Le décret de circonstance restitue à l'autorité administrative la plénitude de ses attributions en sa qualité d'initiateur privilégié et responsable des opérations de maintien de l'ordre public. En temps normal, cette mission relève de la police administrative et de l'autorité civile, responsable de la préparation et du déclenchement des mesures préventives et, éventuellement, des mesures répressives en cas de besoin. Sous l'autorité du ministre en charge de la Sécurité qui dirige l'ensemble des unités chargées du maintien ou du rétablissement de l'ordre public, l'autorité civile s'assimile au gouverneur de région (en cas de décentralisation), au préfet (qui a autorité ici sur les commissariats de police et les brigades de gendarmerie) et au maire et ses adjoints. L'autorité civile est responsable de la recherche et de l'exploitation du renseignement intéressant l'ordre public. Elle informe en temps utile l'autorité chargée du maintien de l'ordre de tout événement susceptible de justifier l'emploi des forces pour le maintien de l'ordre.

Suivant le texte en préparation, on ne peut faire appel aux forces que sur réquisition écrite et dans un ordre défini et figé, par catégories : primo, les unités territoriales de la police nationale (commissariats de police) et les unités territoriales de la gendarmerie nationale (brigades territoriales, compagnies, groupements régionaux) ; secundo, les unités mobiles de la police nationale ou compagnies républicaines d'intervention et les unités d'intervention de la



Daméhame Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection civile

gendarmerie (pelotons, escadrons et groupements d'intervention) ; tertio, les unités d'intervention des forces armées togolaises (armée de terre, de l'air, marine nationale). Et en fonction de la gravité de la situation.

En termes des réquisitions, le ministre de l'Administration territoriale s'ajoute aux trois autorités civiles précitées. Les forces requises doivent se conformer strictement au mandat de leur réquisition. Les réquisitions sont de trois ordres : 1- *les réquisitions générales* qui ont pour objet d'obtenir des autorités des forces de sécurité ou militaires un ensemble de moyens en vue de leur utilisation pour le maintien de l'ordre. 2- *les réquisitions particulières* qui ont pour objet de confier à une unité une mission précise et délimitée ; elles peuvent prescrire l'emploi de la force, mais ne suffisent pas pour permettre l'usage des armes ; en cas d'extrême urgence, elles peuvent ne pas être précédées d'une réquisition générale. 3- *les réquisitions complémentaires spéciales* qui ont pour objet de prescrire l'usage des armes hors les cas d'emploi de la force sans formalité préalable. Bon à savoir : toute réquisition doit être faite par écrit, datée et signée, à peine de nullité. Pour la dispersion d'un attroupement par l'emploi de la force, la réquisition doit obligatoirement en porter la mention.

L'autorité civile est seule juge du moment où d'autres renforts des forces armées sont nécessaires. C'est elle qui fixe le but à atteindre par les forces et contrôle les mesures à mettre en œuvre. L'armée n'est donc pas totalement écartée du jeu, mais seulement quand les premières forces sont insuffisantes et inopérantes. La nature et l'urgence de la mission peuvent aussi imposer qu'on se passe de la première catégorie. L'autorité commandant les unités est, elle, seule juge des moyens utiles pour remplir ses missions. Et doit maintenir la liaison avec l'autorité civile responsable. Pour sa part, précise l'article 10 du décret, en cas de rétablissement de l'ordre public, le président de la République peut, à tout moment, sur proposition du ministre chargé de la Sécurité, et lorsque les circonstances l'exigent, confier la direction et la responsabilité du maintien ou du rétablissement de l'ordre à la personnalité de son choix, reconnue pour sa compétence, dans les limites spatiales et de temps bien définies. Cette personnalité prend le titre de Commandant opérationnel des forces. Dans ce cas, durant la période, dans la zone indiquée, le gouverneur, le préfet et le maire passent sous les

ordres du Commandant opérationnel des forces qui peut user, à leur égard, du pouvoir de dessaisissement.

L'autre objectif poursuivi par le pouvoir de Lomé est de démocratiser le maintien et le rétablissement de l'ordre public, par l'usage de la bonne force et des armes conventionnelles. Ainsi, par usage de la force, on entendra l'emploi de la force physique du personnel utilisant, en cas de besoin, les bâtons de police, les matraques, les armes non létales, les armes à feu non chargées (comme armes de frappe), les grenades fumigènes et lacrymogènes, les grenades offensives et les lances d'incendie. Dans l'usage des armes, on y met l'emploi des armes blanches, celui des armes à feu et celui des engins

explosifs autres que les grenades fumigènes, lacrymogènes et offensives.

Désormais, l'usage de la force pour la dispersion des attroupements doit être précédé de deux sommations effectuées par l'autorité civile responsable. Les sommations sont faites par haut-parleur ou porte-voix, en français et dans la langue présumée comprise par la majorité des personnes présentes qui reçoivent l'ordre de se disperser immédiatement et sont avisées que la force va être employée. Comme en ces termes : « *obéissance à la loi, dispersez-vous ; 1<sup>ère</sup> sommation : on va faire usage de la force ; 2<sup>ème</sup> et*

*dernière sommation : on va faire usage de la force* ». Dans la mesure du possible, chaque sommation est précédée d'un signal sonore assez retentissant. Toutefois, il peut être fait usage de la force sans sommation préalable lorsque des violences graves sont exercées par les manifestants sur les forces du maintien ou du rétablissement de l'ordre.

En rappel, le maintien de l'ordre vise à prévenir le trouble, avec ou sans les armes. La force déployée doit être toujours proportionnée au trouble à réprimer et prendre fin lorsque celui-ci a cessé.

Visite de travail du Président de la BAD au Togo

### Donal Kabéruka: « j'ai sous-estimé l'importance de ce projet de Bolloré au Port de Lomé »

Lors de son séjour de travail au Togo du 1<sup>er</sup> au 3 mars, le président de la Banque africaine de développement (BAD) a visité dimanche le chantier de construction du troisième quai au Port autonome de Lomé (PAL).

Une visite de terrain qui a permis à Donal Kabéruka de mesurer l'ampleur des travaux et l'importance des investissements faits par le groupe Bolloré au Togo. « *J'ai sous-estimé l'importance de ce projet de Bolloré au port autonome de Lomé* » a-t-il déclaré après un tour du chantier.

Accompagné des ministres togolais de l'économie et des finances, Adji Oteth Ayassor et du transport, Noupokou Damipi, du directeur du Port autonome de Lomé, Fogan Adégnon, du représentant de BAD au Togo, Serge-Marie Nguessan, Donal Kabéruka a suivi avec grand intérêt la présentation du projet faite par le PDG de Togo Terminal, Charles



Charles Gafan, Donald Kabéruka, Noupokou Damipi, Oteth Ayassor et Serges N'Guessan sur le chantier du 3<sup>e</sup> quai



Le 3<sup>e</sup> quai (chantier)

Kokouvi GAFAN, et a constaté l'état d'avancement des travaux devant permettre à terme au Togo de disposer d'un port moderne. Selon les responsables du groupe Bolloré au Togo, 60% des ouvrages sont déjà réalisés.

Le chantier de modernisation et d'agrandissement du terminal à conteneurs, un vœu des autorités togolaises et mis en œuvre par Togo Terminal, filiale du groupe Bolloré Africa Logistics, permettra au pays d'avoir un nouveau quai de 450 mètres pour porter à environ 1000 mètres linéaires la capacité d'accostage au PAL avec une profondeur de 15 mètres. Objectif : accueillir des navires porte-conteneurs de grande capacité. Cet investissement sur fond propre du groupe Bolloré de plus de 300 milliards de FCFA sur la durée de la concession, fera du Port autonome de Lomé l'une des plateformes portuaires modernes de la sous-région.

Mise en œuvre des réformes du secteur des infrastructures

### Enfin ! L'AGEROUTE pour combler les insuffisances en projets routiers

Au bout de six mois d'examen, l'autorité consacre enfin la création de l'Agence de gestion des travaux d'infrastructures routières (Ageroute-Togo). La nécessité s'est fait sentir il y a un an en vue de la mise en œuvre de la politique de réformes dans le secteur des infrastructures routières dont l'objectif principal est d'assurer leur pérennité. Après celle de la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) – en juin 2011 –, il est attendu que la création de l'agence des routes, un établissement public doté de l'autonomie financière et administrative, vienne combler certaines insuffisances relevées dans la mise en œuvre des projets routiers, où se retrouvaient jadis plusieurs ministères dont les entités ont parfois peu de capacité requise.

Officiellement, l'agence aura pour mission la mise en œuvre de tous les projets de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières sur le



Un chantier de route à Lomé

réseau routier national. Cela s'entend routes, voiries urbaines et périurbaines, ouvrages d'assainissement, de drainage, d'art et de franchissement, ainsi que les ouvrages spéciaux, équipements routiers et de sécurité routière. Elle assurera, ici, le rôle de maître d'ouvrage délégué de tous les projets sur ledit réseau et agira en tant qu'agence d'exécution pour le compte de l'Etat, dans le cadre du budget de l'Etat et des conventions de financement qui lient l'Etat aux partenaires au développement dans

le domaine des infrastructures routières. A ce titre, l'Ageroute pourra proposer au ministère chargé des infrastructures routières le programme annuel d'entretien routier, ainsi que les plans de passation des marchés et les budgets y relatifs.

En matière de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, il n'est connu au Togo que la direction générale des Travaux publics (DGTP) et l'Agence d'exécution des travaux urbains (Agetur-Togo). Ce qui amène cette

dernière à œuvrer au-delà de ses attributions, affirme-t-on au ministère des Travaux publics. Aujourd'hui, Agetur est le seul instrument d'exécution des programmes de travaux d'intérêt général dans le domaine du génie civil, du bâtiment et des travaux publics. L'Ageroute va hériter uniquement des responsabilités d'exécution et de mise en œuvre des projets d'infrastructures routières qui incombent à ce jour à la direction générale des Travaux publics. Elle assurera également, pour le compte des collectivités territoriales ou toute autre entité administrative, la mise en œuvre de tous les projets de construction, d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières dans le cadre de conventions spécifiques. Le reste des prérogatives, notamment la définition de la politique générale, les orientations stratégiques, le financement, le

suite à la page 4

## Dans la perspective d'augmenter la production L'ACA se retrouve à Lomé autour du coton africain

Jean Afolabi

Du 21 au 23 mars prochains, l'Association cotonnière africaine – dont le Togo assure le rapporteur – sera en ses 11èmes Journées à Lomé, préoccupée qu'elle de porter la production africaine à un tonnage plus élevé. Le thème central de ces trois jours de conclave est tout trouvé, à savoir «*Comment faire pour que l'Afrique puisse produire 5 millions de tonnes à l'horizon 2022 ?*». Sur un total mondial de 25 millions de tonnes, le continent ne produit actuellement que 1,500 million de tonnes, soit environ 6 pour cent.

À Lomé, il s'agira pour les quelque 200 participants d'échanger et de cogiter sur la productivité africaine, l'amélioration de la qualité du produit ainsi que sur les moyens d'égrener 5 millions de tonnes de fibre. Cela s'entend de meilleures méthodes culturales, l'amélioration du rendement à l'hectare, l'agrandissement des superficies emblavées, etc. L'objectif étant pour le continent de peser demain sur les décisions relatives au secteur, notamment la fixation des prix sur le marché, conscients qu'ils sont que les pays africains producteurs pris isolement ne sont jamais arrivés à faire le poids face aux géants américains et chinois.

Au Togo, pour la campagne en cours, les autorités cotonnières ont mis la barre à 100.000 tonnes minimum, contre 80.000 tonnes la campagne précédente. Pris sur le plan mondial, avec un tonnage minuscule, le pays et ses producteurs ne peuvent que subir les prix. Le prix du coton-graine est fixé suivant le mécanisme de fixation des prix adopté par la filière. Ce prix est lié au prix de la fibre pratiqué sur le marché



international. Pour la campagne, il est de 230 francs Cfa le kilogramme le 1<sup>er</sup> choix, et de 210 francs le kilogramme le second choix. Ces dernières années, le prix a évolué de 185 francs à 205, puis à 215 francs le kilogramme de coton-graine. Tout comme le coton, la superficie à emblaver au cours de la campagne est aussi en augmentation. Elle est de 110.000 hectares, contre une réalisation de 98.981 hectares pour la campagne précédente. Cette augmentation s'inscrit dans la même logique que celle de la production. Pour la campagne 2011-2012, le nombre de cotonculteurs a été de 101.847 contre 65.475 pour la campagne précédente. Dans le même temps, le nombre de groupements est passé de 2197 en 2010-2011 à 2497 en 2011-2012. Avec cette courbe ascendante, la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) compte porter la production togolaise à des niveaux plus élevés. Autour de 130.000 tonnes dans les deux prochaines, et à 150.000 tonnes dans cinq ans.

L'Association cotonnière africaine traduit la nécessité des producteurs du continent d'œuvrer ensemble. Les sociétés cotonnières, admet-on, sont conscientes de ce que seule la création d'un cadre formel de concertation et d'action peut leur

permettre de se retrouver régulièrement pour traiter des questions liées à la filière et mettre en œuvre une solidarité dans la défense de leurs intérêts. Aussi ont-elles exprimé la volonté de créer l'Association à l'occasion de leur rencontre de Cotonou (au Bénin) en juin 2001. En assemblée générale le 27 juin 2002 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, elles ont décidé de créer l'Association cotonnière africaine (ACA).

Outre les 31 membres actifs que sont les sociétés ou associations cotonnières, l'ACA regroupe également 7 membres associés (organisations de producteurs de coton, associations d'industriels du textile ou de triturateurs) et des membres correspondants (banques, sociétés d'assurance, de transport, de transit...). Son souci majeur est d'assurer la défense et la promotion du coton africain dans le respect des règles du commerce international en contribuant à améliorer la productivité, la qualité, la compétitivité et la valorisation du coton africain dans une perspective de développement durable.

La rencontre de Lomé doit offrir des opportunités d'affaires aux acteurs locaux de la filière, d'autant qu'elle va également regrouper des membres et invités d'Afrique, d'Europe et des Amériques.

## Au cours des cinq dernières années Croissances significatives des montants déposés en banque en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo

À l'échelle régionale, les dépôts effectués à l'ouverture des nouveaux comptes sont ressortis en hausse continue au cours des cinq dernières années. Le montant cumulé de ces dépôts s'est situé à 4.582 milliards de francs Cfa en 2011 contre 2.814 milliards en 2007, soit une croissance moyenne annuelle de 13,0% sur l'ensemble de la période. Les dépôts sont en forte progression dans la quasi-totalité des pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Les croissances moyennes annuelles les plus significatives ont été observées en Guinée-Bissau (+78,7%), au Niger (+29,2%), au Togo (+26,3%), au Mali (+17,5%) et au Burkina (+13,9%). La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin ont enregistré des progressions de 9,9%, 8,5% et 5,1% respectivement entre 2007 et

2011. Plusieurs facteurs ont contribué à la hausse des dépôts, notamment, l'amélioration de l'accès aux services bancaires, l'afflux de capitaux publics dans certains pays et l'absence d'opportunité.

En effet, l'amélioration de l'accès aux services bancaires a eu des effets sur les dépôts des particuliers dans la plupart des pays. Entre 2007 et 2009, les montants déposés par les particuliers (catégorie de clients visée par la campagne) sont passés de 61,9 milliards à 131,8 milliards au Burkina, de 8,2 milliards à 37,7 milliards au Niger, de 30,5 milliards à 170,7 milliards au Togo et de 40,2 milliards à 107,6 milliards au Mali. Les données disponibles indiquent par exemple qu'au Sénégal, plus de 12.000 comptes ont été ouverts en 2011 contre

10.338 comptes en 2009 et 11.089 comptes en 2007. Le nombre de comptes ouverts par les particuliers s'est accru de 21,9% entre 2009 et 2011, sous l'effet possible de la campagne de promotion de la bancarisation.

L'accroissement des dépôts est imputable également aux sociétés d'Etat et aux organismes assimilés à l'Etat, notamment dans les pays qui ont bénéficié d'un afflux conséquent de ressources extérieures. Ainsi, les dépôts des organismes assimilés à l'Etat sont passés de 304,0 milliards en 2007 à 456,5 milliards en 2010 avant de se replier à 423,6 milliards en 2011. Le Niger, le Sénégal et le Mali sont les principaux pays où les dépôts des sociétés d'Etat ont le plus progressé.

Sur le marché interbancaire de l'Umoa

## Des prêts de 14 milliards Cfa enregistrés la dernière semaine de février au Togo

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 20 au 26 février 2013, ont porté, au niveau des banques togolaises, sur des prêts d'un montant de 14,300 milliards de francs Cfa, juste derrière la Côte d'Ivoire, et des emprunts à 2,000 milliards. Sur l'ensemble de l'Union ces montants sont de 78,864 milliards pour les prêts et autant pour les emprunts. Les prêts au Togo sont entre autres à une semaine pour 12,000 milliards et à deux semaines pour 1,800 milliard. A une semaine, ils sont associés d'un taux moyen pondéré de 3,39% et d'un taux

minimum de 3,00%. Le taux maximum est fixé à 6,00%. A deux semaines, ces mêmes taux sont respectivement à 5,51%, à 4,50% et à 7,00%.

Les banques ivoiriennes enregistrent le plus de prêts, à 54,714 milliards. Ils sont notamment à un mois pour 1,000 milliard et à trois mois pour 2,500 milliards. A un mois, les taux sont de 5,79%, de 5,50% et de 6,50%. A trois mois, ces mêmes taux se sont retrouvés tous à 6,00%. Les banques du Sénégal ont enregistré, au cours de la même période, des emprunts à 11,900 milliards de francs. Ils sont notamment à un jour, pour 2,100

milliards, aux taux de 5,24%, 5,00% et 5,25%.

Les banques du Bénin ont enregistré des emprunts de 4,250 milliards de francs, dont 0,250 milliard à échéance de six mois, aux taux uniques de 5,00%. La Guinée-Bissau n'a pas enregistré de prêts, contre des emprunts de 1,000 milliard. Le Burkina Faso a enregistré le plus d'emprunts, à 40,000 milliards, contre 2,000 pour les prêts. En termes de prêts et emprunts, le Mali a enregistré 2,000 milliards et 3,500 milliards, et le Niger 0,350 milliard et 3,750 milliards.

Mise en œuvre des réformes du secteur des infrastructures

## Enfin ! L'AGERROUTE pour combler les insuffisances en projets routiers

suite de la page 3

suivi-évaluation, la mobilisation des ressources... demeure du domaine du secrétariat général du ministère chargé des routes.

Pour des soucis de rigueur, d'efficacité de gestion sous surveillance, les activités de l'Agence des routes seront définies par une lettre de mission et un contrat de performances arrêtés par le ministère en charge des infrastructures routières. La lettre de mission et le contrat de performance définissent les orientations et stratégies, les objectifs assignés à l'agence, et préciseront les indicateurs de performance attendus en termes d'amélioration du niveau de service du réseau routier. La lettre de mission et le contrat de performance, ainsi que l'état de mise en œuvre des programmes annuel et pluriannuel des projets d'infrastructures routières constituent la base principale pour l'évaluation des performances de l'agence et de son directeur général. Le processus interne de prise de décision,

d'administration et de gestion des ressources est défini dans un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable, approuvé par le conseil d'administration.

L'Ageroute sera administrée par un directeur général, recruté sur une procédure d'appel à candidature, pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Il peut être démis de ses fonctions par le conseil d'administration et le conseil de surveillance qui sont les organes supérieurs. Le directeur général de l'agence signe un contrat de performance avec le conseil d'administration en fonction duquel sa gestion est évaluée et sanctionnée. Cette évaluation annuelle est confiée à un cabinet indépendant sélectionné sur appel à concurrence.

Au-delà du directeur général, tout le personnel de l'agence sera recruté par appel à compétition, pour assurer le secrétariat et des unités administratives et techniques. Le personnel sera régi par le Code du travail. Toutefois, les agents de l'Etat,

en détachement ou en suspension d'engagement, relèveront de leur statut ou de leur régime d'origine. L'Ageroute peut affecter du personnel à des tâches de liaison ou de suivi de ses missions auprès des services du ministère de tutelle et des autres structures de l'Etat. La grille de rémunération du personnel ainsi que les attributions de primes ou de gratification sont approuvées par le conseil d'administration sur proposition du directeur général de l'agence. Les attributions de primes ou de gratifications sont liées à la réalisation de performances prédéfinies. En tout état de cause, le total des primes et gratifications versées ne doit en aucun cas excéder le taux de 25 pour cent du total des salaires bruts.

Les ressources de l'Ageroute seront constituées d'une dotation budgétaire globale annuelle allouée par l'Etat en fonction des objectifs prioritaires du gouvernement en matière d'exécution des projets d'infrastructures routières. Elles proviendront également de la Société autonome de financement

de l'entretien routier (Safer) pour le financement du programme annuel d'entretien des infrastructures. Cela peut aussi être des fonds mis à disposition par les partenaires techniques et financiers au développement en vertu des conventions et accords conclus avec le gouvernement. Ou encore de produits de rémunérations versées par les bénéficiaires, en contrepartie des services fournis par l'agence ; ou des subventions, dons, legs, ou libéralités faits par un Etat, des collectivités locales ou par tout autre organisme national ou international, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la gestion de ces fonds, le ministère de tutelle veille à ce que les activités de l'agence s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le gouvernement. Il peut de ce fait «*annuler ou suspendre l'exécution de toute décision du conseil d'administration s'il les juge contraires à l'objet de l'agence*», avait-on affirmé. Sous l'œil vigilant du conseil de surveillance. Plus sérieux, «*il est formellement interdit*

à la direction générale de l'agence de contracter des emprunts ou des découverts bancaires sans autorisation conjointe du conseil d'administration et du conseil de surveillance». Les comptes seront auscultés à la loupe par un

commissaire, aux fins d'en certifier la régularité et la sincérité des états financiers. A ceci s'ajoute un contrôle interne assuré par un service d'audit interne. Au finish, c'est la Cour des comptes qui vient fourrer son nez dans les comptes de l'Ageroute.

Droits humains

## Le Togolais Kimelabalou Aba, nouveau juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a un nouveau juge qui remplace le juge ougandais Joseph Mulenga Nyamihana, décédé. Il s'agit du Togolais Kimelabalou Aba. «*L'honorable Juge Kimelabalou Aba a prêté serment comme Juge de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, conformément à l'article 16 du Protocole portant création de la Cour africaine et à l'article 4 du règlement de la Cour*», a annoncé

un communiqué repris par l'APS. Le juge Kimelabalou Aba est titulaire d'un diplôme interuniversitaire de troisième cycle en droits fondamentaux de l'université de Nantes, en France. Il a un diplôme en magistrature de l'Ecole nationale d'administration (ENA) de Lomé, au Togo, ainsi qu'une maîtrise en droit des affaires et un diplôme en droit privé, tous deux obtenus à l'université du Bénin de Lomé.

FOOTBALL/ SELECTION NATIONALE

## Comment résoudre le cas Didier Six ?

**A deux semaines du match Cameroun vs Togo, comptant pour la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, le ministère des Sports et la Fédération Togolaise de Football n'ont pas encore pris une décision concernant le cas Didier Six. Une situation qui devient de plus en plus inquiétante.**

"Le cas Didier Six nous inquiète tous. Ensemble avec le ministère des Sports, nous devons étudier son cas pour prendre une décision. Mais avant tout, nous devons l'écouter". Décrié par les joueurs et à couteaux-tirés avec ses adjoints, le Français pourrait encore être sur le banc le 23 mars prochain à Yaoundé. C'est en substance ce qu'il faut retenir de la brève déclaration faite Gabriel Améyi, le président de la Fédération Togolaise de Football la semaine dernière.

Didier Six qui, avant et pendant la compétition, menaçait son monde de son départ, s'est finalement révisé et a "envie de continuer avec le Togo". Mais près d'une semaine après son retour de la France, il semble avoir durci sa position. Si le préparateur physique Alain Happe était tombé en disgrâce auprès de lui depuis les derniers matches de la Coupe d'Afrique des Nations, c'est autour de Tchakala Tchaniélé de faire les frais de ses récentes déclarations à propos du travail de Français. Du coup, il exigerait son départ du staff technique.

Mais Tchakala n'est pas le seul



dans le cas. Des joueurs comme Emmanuel Adebayor, prétextant sa récente blessure en Premier League - pourtant le capitaine des Eperviers figurait hier dans le groupe de Tottenham qui a joué en Europa League contre Inter Milan- et Kossi Agassa ne figureraient pas dans la liste des 23 joueurs qu'il a envoyée à la FTF mercredi. Une liste qui n'a d'ailleurs pas reçu l'assentiment

de la FTF qui a demandé au sélectionneur de revoir sa copie.

Didier Six sait qu'il dispose encore de quelques cartes en mains qu'il pourra brandir et décrocher, si les Togolais veulent qu'il s'en aille, une indemnité de licenciement, puisque son contrat court jusqu'en 2014. Le "novice" (sic) a pris des galons en rappelant à tous ceux qui osent le critiquer qu'il a qualifié le Togo pour la première

fois de son histoire pour une phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations.

La Coupe d'Afrique des Nations est finie et tout le peuple togolais attend le sort que la Fédération et le ministère des Sports réservent à son sélectionneur. Il est certain qu'il ne partira pas de lui-même. Il a trop de dignité pour ça.

## La FTF dresse les grandes lignes de la saison sportive 2012-2013

**Le Bureau exécutif de la Fédération togolaise de football (FTF) a pris, mardi, d'importantes décisions dans l'optique du démarrage de la saison sportive 2012-2013. C'est ce que l'on a appris auprès de l'instance qui dirige le football togolais.**

C'était au cours de sa deuxième réunion du mois de mars présidée par son président Gabriel Améyi, tenu, mardi à Lomé.

Le Bureau Exécutif a fixé au 8 mars 2013 la date du démarrage de la saison sportive 2012-2013 et approuvé le chronogramme des activités.

Ces activités dont la majeure partie doit être organisée pendant la pré-saison sont entre autres la révision des règlements de compétitions, la formation des secrétaires généraux des clubs de première et deuxième divisions (D1 et D2) et

de ligues, des entraîneurs, des commissaires de match, l'enregistrement des joueurs et l'établissement des licences.

Le Bureau exécutif (BE) de la FTF a, par ailleurs, fixé au 13 avril le lancement du championnat national de la première division avec le match inaugural entre le champion en titre de la D1, Dyto FC et le champion de la D2, Anges de Notsé. La deuxième division et la troisième division démarreront respectivement le 5 et le 19 mai 2013.

La fédération s'est également penché sur l'organisation, cette sai-

son, du football féminin et du football des jeunes. Une décision concernant ces sujets sera prise lors de ses prochaines réunions.

S'agissant du congrès ordinaire de la Fédération, le bureau exécutif a mis en place un comité préparatoire dirigé par M. Toussa Gameli, membre du BE, qui a en charge l'organisation matérielle de ce congrès.

Le Bureau exécutif a, en outre, décidé de mettre en place un comité de révision des statuts de la FTF. Ce comité dirigé par M. Degbovi Koffi est composé des membres du

BE, des clubs, des ligues et des personnes ressources.

Enfin, le BE a fait le point de l'état des lieux des préparatifs du match Cameroun vs Togo du 23 mars 2013, comptant pour la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014.

L'équipe togolaise quittera Lomé le 19 mars 2013 pour la capitale camerounaise. Mais avant, une mission partira de Lomé dans les jours à venir afin d'aller préparer le séjour de la sélection nationale.

CAF

## Issa Hayatou seul en piste pour un nouveau mandat de quatre ans

Issa Hayatou est plus que jamais l'homme fort du football africain. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a mis fin au dernier espoir de Jacques Anouma de se présenter contre lui à la présidence de la Confédération africaine de football. La cour arbitrale a rejeté le deuxième recours déposé par l'ancien patron de la FIF, contre la réforme des statuts de la CAF. Votés à l'automne dernier, les nouveaux textes posaient que "Ne peuvent voter et postuler à un poste à la CAF que les membres siégeant au comité exécutif de la CAF". Ce qui barrait de fait la route de la présidence à Jacques Anouma, qui n'as-

siste aux comités exécutifs qu'en tant que représentant de la FIFA (et non en tant que membre de plein exercice).

Le TAS avait précédemment rejeté deux recours formulés contre cette réforme par la Fédération libérienne, l'une de celles à avoir pris fait et cause pour Jacques Anouma (tout comme la Fédération sénégalaise). Appelé à réagir par la BBC, le dirigeant ivoirien accuse le coup. "J'attends les détails de mon avocat, mais la nouvelle n'est pas bonne", s'est-il contenté d'indiquer. Il y a tout lieu de penser qu'Issa Hayatou sera le seul candidat à cette élection.



BURKINA FASO/

## Le grand ménage après la CAN 2013

C'est la zizanie au sein de l'encadrement de l'équipe nationale du Burkina Faso depuis la fin de la CAN 2013, à laquelle les Etalons ont terminé sur la seconde marche du podium. L'adjoint Sidi Napon a été débarqué pour mécontentement avec son supérieur, Paul Put, tandis que le manager de la sélection, Gualbert Kaboré, lui a décidé de partir pour mauvais traitement. Des révélations et annonces surprenantes après le beau parcours des Etalons à la CAN 2013.

Le président de la Fédération burkinabè de football (FBF) s'explique sur ces changements avec plus de détails. "Il n'était plus un secret pour personne que le torchon brûlait entre les deux entraîneurs (Paul Put et Sidi Napon, ndlr). Nous avons même dû travailler dur afin que l'équipe puisse aller dans un climat apaisé à la Coupe d'Afrique des Nations en Afrique du sud. Cette situation ne peut pas durer éternellement. Sidi Napon, qui est actuellement en France, s'occupera désormais des Etalons juniors", a-t-il déclaré.

Puis il a évoqué le cas du manager général Gualbert Kaboré. "Lorsque nous partions à la présidence du Faso pour rencontrer le chef de l'Etat, je voulais passer un message aux joueurs. Pour cela, j'avais besoin de m'adresser au manager général de l'équipe. Mais à ma grande surprise j'ai appris qu'il n'était pas venu. Je me suis donc renseigné et c'est là que j'ai appris qu'il se plaignait parce qu'on a décoré les joueurs sans le prendre en compte (...) Le Burkinabè est de nature humble et nous ne pouvons pas tolérer certains comportements", a précisé le président.

EMIRATS ARABES UNIS/

## L'emblème de la Coupe du monde U-17se dévoile

Le compte à rebours de l'un des plus grands tournois de football jamais organisés aux Émirats Arabes Unis a véritablement débuté aujourd'hui, avec la présentation de l'emblème officiel de la Coupe du Monde U-17 de la FIFA 2013 au terme d'une cérémonie étincelante organisée à l'Emirates Palace d'Abou Dhabi.

La quinzième édition du tournoi aura lieu dans six villes des EAU, du 17 octobre au 8 novembre 2013. Cette compétition constitue l'un des temps forts du calendrier international. Elle figurera donc en bonne place sur l'agenda de tous les amateurs de sport du pays.

Mardi 5 mars, de jeunes Émiratis ont dévoilé l'emblème officiel de la compétition : une coquille d'huître et une perle aux couleurs des EAU. Cette image fait évidemment référence à deux activités traditionnelles : la pêche et la récolte de perles.

Son Excellence Yousef Al Serkal, président du Comité organisateur local de la Coupe du Monde U-17 de la FIFA, EAU 2013, est revenu sur la signification et l'importance de ce symbole, à quelques mois du coup d'envoi de la compétition. "C'est un grand honneur pour les EAU d'avoir été choisis par la FIFA pour accueillir ce prestigieux tournoi. Aujourd'hui, nous avons découvert ensemble l'emblème de ce rendez-vous, qui sera vu dans le monde entier. La collecte de perles fait partie de notre patrimoine national, au même titre que le football. Il était donc naturel d'associer ces deux images pour célébrer le sport et ce grand événement international."

FRANCE/

## Didier Deschamps enfin séduit par Raphaël Varane

Impossible de luper Didier Deschamps lorsqu'il passe par la capitale. Hier, le sélectionneur de l'équipe de France a rendu visite au journal Le Parisien, avant de se rendre au Parc des Princes pour assister à PSG-Valence. Il a pu ainsi commenter l'une des actualités intéressantes du moment pour le football français : le cas Raphaël Varane.

« A 19 ans, il dégage une maturité peu commune et qui lui donne une grande aisance technique. Je l'ai aussi vu lors des deux d'asico disputés face à Barcelone. En plus, celui qui est sur le banc pendant qu'il joue, c'est le Portugais Pepe. Ce n'est pas Rintintin. A lui de maintenir ses qualités sur le long terme. Le haut niveau consiste avant tout à durer », a-t-il lâché au Parisien. A entendre Deschamps, on jurerait que Varane est encore loin d'une place de titulaire en Bleu. Le sélectionneur n'est pas du genre à s'enflammer pour un joueur après quelques prestations réussies.

Mais sur Beln Sport, avant la rencontre de Ligue des Champions, il a réaffirmé son admiration devant la maturité du défenseur central de 19 ans, et fait comprendre qu'il n'hésitera pas à lui donner sa chance. « Il a toujours eu ce potentiel mais il lui manquait du temps de jeu. Ce n'est plus le cas et quand vous enchaînez le Barça deux fois et Manchester... Il a prouvé son talent. Sa maturité est très intéressante, surtout à son âge. »

## REPERES

## Une vraie démocratie citoyenne

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 6 mars 2013 à la présidence de la République. Au titre des avants projets de loi, le conseil des ministres a étudié en première lecture, l'avant projet de loi portant loi cadre de l'aménagement du territoire.

En effet, ce texte a été présenté par le ministre délégué auprès du président de la République, chargé du développement et de l'aménagement du territoire. Selon le ministre du travail, Yacoubou Amadou, "Le texte permet de consacrer certains principes notamment: un principe sacro saint, qui permet d'instaurer une solidarité et qui voudrait que les biens du pays soient la propriété de tous les citoyens et que ces biens profitent à tous pour le bonheur de tous les citoyens".

## Dialogue jusques à quand

Au Conseil des ministres mercredi, dernier jour d'une grève de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) qui a débuté lundi, le gouvernement a réitéré sa disponibilité et sa ferme volonté de poursuivre le dialogue sur les revendications portant amélioration des conditions des travailleurs.

"Le dialogue ne s'est jamais interrompu avec les différents acteurs notamment les centrales syndicales avec lesquelles le dialogue est resté permanent, après l'adoption fin décembre d'un nouveau statut général de la Fonction publique par l'Assemblée nationale", relève un communiqué du Conseil. "Il s'agit aujourd'hui d'accélérer les procédures devant aboutir rapidement à l'adoption des différents textes d'application de la loi portant statut général de la Fonction publique ainsi qu'aux mécanismes d'amélioration des conditions de vie de tous les travailleurs togolais", précise le document. Pour rappel, la grève de trois jours lancée par la STT, a été timidement suivie dans la fonction publique. Seuls les secteurs de la Santé et de l'Education, ont tenté de respecter le mot d'ordre.

## 15 milliards pour l'Etat

Le second rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) publié jeudi à Lomé porte sur les paiements effectués par les industries extractives à l'Etat et les recettes perçues de ces industries qui sont intervenues dans le secteur extractif en 2011.

Le gouvernement togolais a déclaré avoir reçu de 25 entreprises de l'exploration du pétrole, du phosphate, du calcaire, du marbre, du fer, des roches concassées, de l'eau et des substances minérales précieuses, une somme totale 15 582 121 083 fca sous forme de droits, redevances, impôts et taxes diverses. Mais de leur côté, les dites entreprises déclarent avoir payé la somme de 15 581 933 383 fca soit un écart de 187 700 fca. De ces montants collectés, les statistiques ont montré que les ressources naturelles représentent 4,8% des revenus totaux du gouvernement et 0,9% du PIB. "Il s'agit pour le gouvernement, à travers les régies financières de l'Etat, de déclarer à son public toutes les recettes qu'il aura perçues au cours de l'année convenue au titre de l'exploitation des ressources minières, pétrolières, des roches concassées et de l'eau", a déclaré Parfait Dzivénu, chef cellule information et communication au secrétariat technique ITIE-Togo.

## Les kits électoraux sont en distribution

Alors que le conseil des ministres se tient ce mercredi à Lomé, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), de son côté, commence à déployer le même jour, les kits servant au recensement électoral sur toute l'étendue du territoire national.

Selon la Ceni, le territoire national est subdivisé en deux zones : la première zone va de Cinkassé à Atakpamé, et la deuxième du sud d'Atakpamé à la préfecture du Golfe. Les kits déjà déployés vont couvrir la première zone. Ensuite s'en suivront les opérateurs de saisie (OPS) pour l'enroulement des électeurs prévu du 15 mars au 14 avril 2013.

## REMERCIEMENTS ET ANNONCES

08 mars 2012 – 08 mars 2013

Un an déjà, nous quittait notre très chère et regrettée mère :

Marie-Bernadette Afi Kayi  
AKPAKI née AKAKPOVI,

Ménagère à Lomé,  
Survenu au Centre Universitaire de  
Tokoin (CHU) de Lomé, le jeudi 08  
mars 2012 dans sa 63<sup>e</sup> année.



A cet effet, les familles parentes, alliées et amies tout en vous renouvelant leurs sincères remerciements, vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention à la messe d'action grâce et de repos de son âme, le **vendredi 08 mars 2013 à 5H45 à la paroisse Christ-Roi de Kodjoviakopé.**

## Festival

## Trois artistes togolais invités d'honneur à la 7e Fête Mondiale du Conte à Montbéliard en France

Ils sont conteur, musicien et percussionniste, plus ou moins célèbres les uns que les autres, et sont invités d'honneur à la Fête mondiale du conte à Montbéliard, en Franche-Comté, selon notre confrère en ligne [www.togocultures.com](http://www.togocultures.com), d'après une conférence de lancement le 06 mars dernier. La capitale de la Franche-Comté a du reste un air très togolais, étant le siège de la compagnie Gakokoé que dirige le franco-togolais Marcel Djondo, conteur et comédien. Le conteur et grand comédien Beno Alouwassion Sanvee, le percussionniste Anani Gbeteglo, et le musicien Eustache Kamouna, sont les invités d'honneur à cette fête du conte. Si Beno Sanvee, l'un des fondateurs du conte théâtralisé à travers le Zitic, n'est plus à montrer, compte tenu de son pedigree à l'échelle internationale,



Eustache Kamouna

Anani Gbeteglo également, compte tenu de son imposante présence comme percussionniste incontournable, Eustache Kamouna reste tout de même le musicien espoir de la musique togolaise et qui peine à décoller dans les bacs malgré deux

albums des plus convaincants.

Outre les Togolais, le festival regroupera 12 conteurs et musiciens de Togo, d'Iran,

d'Italie, de Guadeloupe, du Congo, d'Algérie et de France.

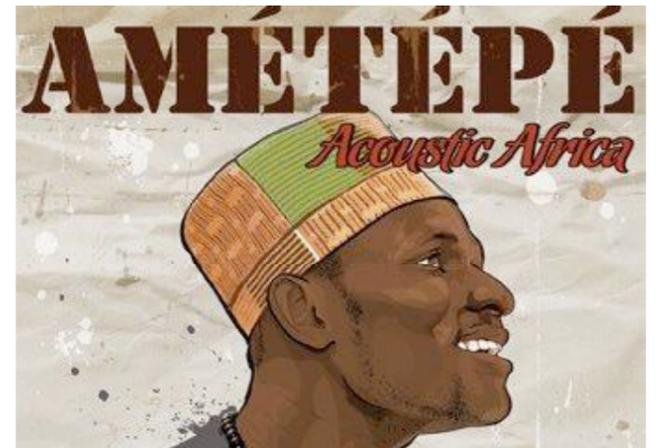
Deux spectacles "Enyagan, Paroles sublimes" et "Histoires, raconte" de Beno Sanvee, Anani Gbeteglo sillonneront Lure en Haute Saone, Valentigney, Montbéliard et La Cluse et Mijoux dans le département du Doubs, selon le programme. Beno travaillera avec la guitare sèche et la voix quelque peu rocailleuse d'Eustache Kamouna.

Ces artistes seront également présents à la pré-inauguration du Musée Vaudou à Strasbourg en Alsace, qui ouvrira ses portes en 2014.

Le Togolais Rogo Kofi Fiangor, résident en France, sera également de la partie.

## Musique

## Amétépé en téléchargement depuis ce vendredi



"Acoustic Africa", le premier album très acoustique du guitariste togolais et chanteur togolais Amétépé sera en vente en téléchargement dès ce vendredi. Il s'agit d'une première au Togo, la plupart des productions se vendant en version CD ou cassette audio (mode assez désuet quand même). L'album virtuel revient ainsi généralement moins cher que l'album physique. Révélé au public au début de l'année, Amétépé, avec sa "guitare sans âge", selon

notre confrère [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com), excelle dans une musique où se rencontrent la plupart des rythmes du Togo, de la lithophonie kabyé aux rythmes du sud ewé-mina.

L'artiste espère ainsi vendre "Acoustic Africa", sa dernière production, à des dizaines de milliers d'exemplaires devenant ainsi l'un des ambassadeurs de la musique togolaise dans le monde, selon [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com).

## Histoire

## Les dossiers secrets de l'affaire Dreyfus rendus publics

Y a bon Internet ! Le Service historique de la défense (SHD) a entrepris de numériser le corpus complet des pièces qui composent le dossier secret militaire de l'affaire Dreyfus. Cette opération livre pour la première fois au public et aux chercheurs l'ensemble des pièces disponibles en accès libre et gratuit. Pour une fois, l'Affaire ne va pas déclencher les vieilles haines françaises qu'elle a réveillées vers la fin du 19<sup>ème</sup> et début 20<sup>ème</sup> siècle.

L'Affaire Dreyfus, est un conflit social et politique majeur de la Troisième République survenu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, autour de l'accusation de trahison faite au capitaine Alfred Dreyfus, Français d'origine alsacienne et de confession juive, qui sera finalement innocenté. Elle a bouleversé la société française pendant douze ans, de 1894 à 1906, la divisant profondément et durablement en deux camps opposés, les "dreyfusards" partisans de l'innocence de Dreyfus, et les "antidreyfusards" partisans de sa culpabilité.

Le 22 décembre 1894, le capitaine Dreyfus, accusé de tort d'espionnage en faveur de l'Allemagne, fut condamné par le premier conseil de guerre de Paris. "En l'absence de preuves, la condamnation fut obtenue grâce à la communication aux juges militaires, à l'insu du prévenu et de l'avocat de la défense, d'une petite série de pièces secrètes, le "Dossier secret", notent les auteurs.

La priorité des historiens et des

juristes de l'époque avait d'abord été d'établir l'innocence du capitaine, et ils n'accordèrent donc, dans leur enquête, qu'un rôle secondaire au contenu exact de l'accusation de 1894. Les dossiers contiennent plus de 470 documents, comme le note le New York Times, et comprend des notes et documents officiels, témoignages, correspondances, notes volées dans les ambassades étrangères, rapport de sociabilité et relatent même des liaisons amoureuses entre certains acteurs de l'affaire.

"Le dossier secret de l'affaire Dreyfus n'a jamais été publié dans son intégralité. La mise en ligne sur ce site est donc une première. Véritable fil rouge de ce feuilleton militaro-judiciaire, cet ensemble documentaire a pourtant été le principal objet accusatoire utilisé à l'encontre d'Alfred Dreyfus, dans le cadre des procès militaires et civils, publics ou à huis clos", poursuit le SHD en introduction.

Si la composition du dossier secret de 1894 reste mal connue, c'est qu'il ne "demeura pas longtemps dans son état originel. Après sa redécouverte par le lieutenant-colonel Picquart, chef de la section de statistique en 1896, les militaires, décidés à dissimuler leur crime, limogèrent Picquart et nommèrent à sa place le commandant Henry. Celui-ci, avec la complicité du sous-chef d'état-major Arthur Gonse et d'autres hauts gradés, adjoignit au dossier une série de faux, dont l'un, le "faux Henry", citait Dreyfus en toutes lettres."



Bi-hebdomadaire togolais  
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: [patrie006@yahoo.fr](mailto:patrie006@yahoo.fr)

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

## Évaluation environnementale

## Lomé abrite deux événements du SIFEE du 10 au 13 juin

## Etonam Sossou

Le secrétariat international francophone en évaluation environnementale (SIFÉE), a retenu le Togo pour la tenue en 2013, de ses deux événements annuels : le 18<sup>ème</sup> Colloque et la 17<sup>ème</sup> Ecole d'été. Organisé avec le concours de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), le premier événement (du 10 au 13 juin 2013) sera consacré à l'évaluation environnementale, outil de prévention et de gestion des catastrophes et le deuxième aura pour thème « l'analyse du risque dans les processus d'évaluation environnementale : approches, méthodes et traitement de l'information ».

Pour informer le public togolais sur l'intérêt que l'organisation de ces deux événements revêt pour le Togo et les modalités pratiques de participation, l'Agence Nationale de Gestion de



La table d'honneur à la réunion d'information

l'Environnement (ANGE), a rassemblé les spécialistes de l'environnement et les journalistes à l'hôtel Eda Oba, le 07 mars 2013, pour des échanges. « La tenue des événements SIFEE-2013 à Lomé pourrait stimuler les acteurs nationaux concernés par l'utilisation de cet outil de gestion de l'environnement » précise M. OURO-DJERI Essowoé, directeur de cabinet au ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Pendant quatre jours, des spécialistes francophones du monde entier vont faire autour des communications, le point annuel de leur pratique quotidienne de l'évaluation environnementale et de suggérer des pistes qui sont discutées, en vue de préciser les contours d'une science encore en construction.

Son objectif principal est de mettre ensemble tous les acteurs de la chaîne de décision environnementale : spécialiste de

divers profils, bureaux d'étude et firmes de consultants, institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales pour se connaître et apprendre à se parler en se donnant les mêmes orientations de contribution au développement durable. Il regroupe annuellement 200 à 300 participants et mobilise d'importants partenaires techniques et financiers qui font confiance à l'événement et à ses organisateurs. « Le colloque vise à identifier les champs d'application de l'évaluation environnementale dans la prévention et la gestion des catastrophes tant au niveau de la réalisation de projets spécifiques », explique Gilles Côté, Directeur Général du SIFEE.

L'École d'été est une formation destinée aux cadres (experts en évaluation environnementale, gestionnaires des ressources naturelles, enseignants et chercheurs, agents de l'administration publique, acteurs de la société civile, etc.), originaires de pays francophones. Les formateurs qui dispenseront ce cours sont des universitaires, des gestionnaires de projets et des praticiens de notoriété internationale.

L'École d'été est organisée annuellement par le SIFÉE et l'IEPF. Formation de très haut niveau inscrit dans la cadre du programme « Maîtrise des Outils de Gouvernance de l'Environnement et du Développement (MOGED) », elle a connu plusieurs éditions qui ont

formé une quarantaine de personnes en moyenne par année. Elle a permis ainsi de former près de 400 cadres des pays en développement, dont ceux de l'Afrique. Certains de ces cadres occupent des postes décisionnels et/ou stratégiques, leurs permettant d'influencer positivement les processus de prise en compte de l'environnement dans les projets, plans et politiques de développement dans leurs pays et au plan international.

Toute personne désirant participer au Colloque doit s'inscrire et payer les frais inhérents à sa participation. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet du SIFEE.

08 mars 2013

## «Une promesse est une promesse: il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes»

*La violence à l'égard des femmes est l'une des violations des droits des femmes les plus meurtrières et répandues dans le monde. Mondialement, jusqu'à 7 femmes sur 10 font l'expérience d'une forme de violence soit physique soit sexuelle pendant leur vie. La violence à l'égard des femmes peut revêtir plusieurs formes – physique, sexuelle, économique, psychologique – mais toutes ces formes représentent une violation de la dignité humaine et des droits de l'homme, et ont des conséquences à long-terme sur les femmes victimes ainsi que leurs communautés.*

Un décès de femme est imputable aux violences conjugales en moyenne tous les deux jours. Dans les violences conjugales, les femmes représentent un peu plus de 92 % des victimes. Dans les cas

l'a mal pris et a attenté à sa vie. Elle a échappé de peu à une mort violente et a porté plainte contre ce dernier. Cette sinistre histoire s'est déroulée au Kenya. Elle aurait pu arriver n'importe où, au Maghreb,

En Afrique tout comme en Europe, de nombreuses femmes comme la militante kenyane qui subissent des brutalités et des violences, domestiques ou autres au quotidien. Elles ont des difficultés à se porter en justice, à cause des lourdeurs et du système judiciaire injuste et qui présente des dysfonctionnements latents et quand bien même l'affaire est jugée, nombreuses sont celles qui ne peuvent assumer le coût élevé des procédures.

Cette brutalité des hommes faite aux femmes a le mérite de mettre la violence au grand jour. Elle nous permet de discerner ce qu'est l'homme violent. L'homme violent est celui qui, renonçant au respect de l'humain, suit la logique de la violence. L'homme violent s'enivre de sa violence, il fait confiance à la violence. Il ne s'exprime que par elle et manque de respect à la femme. Or, cela veut dire immédiatement qu'il tourne le dos au sens de la justice, de la sagesse, d'une vie faite d'équilibre. Il est donc judicieux de créer ou de proposer des services juridiques gratuits pour les femmes. Il faut également qu'il y ait des avocats et avocates dûment formés, capables de conseiller et d'aider la victime à prendre une décision en connaissance de cause.



de décès masculins, environ 70 % des femmes meurtrières avaient subi des violences conjugales.

En Afrique, les associations et autres ONG tentent de rallier l'opinion afin de réduire ce comportement qu'on assimilerait volontiers à un fléau. Une militante investie dans le combat contre les violences faites aux femmes, Mme Akinyi a relaté son propre vécu avant de se lancer dans cette bataille contre la violence. Elle explique que son mari la battait régulièrement et quand elle a osé demander le divorce, ce dernier

en Afrique centrale, en Afrique du Sud et pourquoi pas au Togo.

L'aventure dramatique vécue par Mme Akinyi ne s'arrête pas là, le jugement de son affaire n'a toujours pas eu lieu. Elle a tout de même soulevé un gros problème, ainsi que l'opinion nationale de son pays. La justice est longue à traiter ses affaires de violence conjugale. Les femmes concernées étant souvent dépourvues de ressources sont amenées à avoir des avocats commis d'office, ce qui entraînent des retards dans le jugement de leur affaire.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1154 DE LOTO BENZ DU 27 FEVRIER 2013

Nous sommes le mercredi 06 mars 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part, porte le N°1155.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à DAPAONG, KARA, ATAKPAME, BADOU, ANIE, NOTSE, ANEHO et à LOME.

A DAPAONG, ANIE et BADOU ce sont des lots de 500.000F CFA qui a fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance sur les points de vente 1116, 2458 et 2109.

A KARA et ANEHO ce sont un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA qui ont été enregistrés respectivement auprès des opérateurs 1022 et 8321.

Les opérateurs 2049, 7110, 7106 et 7101 basés à ATAKPAME ont recensé deux lots de 500.000F CFA et deux gros lots de 1.250.000F CFA.

La Ville de NOTSE s'est démarquée par un lot de 500.000F CFA et un maxi gros lot de 4.750.000F CFA gagnés sur les points de vente 2281 et 2228.

C'est une véritable pluie de gros lot qui est tombée sur les parieurs de LOME mercredi dernier. En effet, quatre lots de 500.000F CFA, six lots de 750.000F CFA, trois gros lots de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA et quatre gros lots de 1.500.000F CFA, ont été recensés auprès des opérateurs 5008, 5337, 7829, 8098, 7827, 7126, 7022, 5316, 5740, 3772, 3013, 5736, 5827, 7323, 7441, 7144, 7530 et 6307.

Au PMU'TG, le tiercé du mardi 5 mars 2013, a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 770.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1155 de LOTO BENZ du mercredi 06 Mars 2013

Numéro de base

34

05

82

55

42